

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 09

Date de la convocation : 02 février 2023

Date d'affichage : 02 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) : M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (pouvoir à M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS)

Secrétaire de séance : M. François PARIS

Délibération du Conseil Municipal n°2023-004

BUDGET PRINCIPAL 2022

- Approbation du compte administratif

Monsieur François PARIS, adjoint au Maire, propose à l'Assemblée d'examiner le compte administratif du budget principal 2022, qui s'établit ainsi :

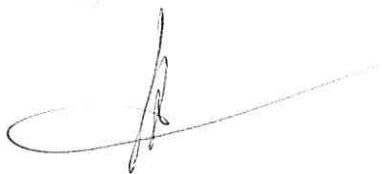
Fonctionnement	Recettes :	2 163 519,31 €
	Dépenses :	1 628 011,02 €
	Solde :	535 508,29 €
Investissement	Recettes :	255 337,42 €
	Dépenses :	472 259,74 €
	Solde :	-216 922,32 €

	-	+	=
	2021	Part affectée à l'investissement : Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022
INVESTISSEMENT	42 021.35 €		- 216 922.32 €
FONCTIONNEMENT	660 825.74 €	110 283.83 €	535 508.29 €
TOTAL	702 847.09 €	110 283.83 €	318 585.97 €
	Résultats cumulés 2022	Restes à réaliser recettes	Restes à réaliser dépenses
INVESTISSEMENT	- 174 900.97 €	251 502.00 €	340 329.02 €
FONCTIONNEMENT	1 086 050.20 €	****	****
TOTAL	911 149.23 €	251 502.00 €	340 329.02 €
	Disponibles	822 322.21 €	

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

APPROUVE le compte administratif du budget principal 2022 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.
Fait à CORDON, le 10 février 2023
Le Maire
Jacques ZIRNHELT



Télétransmis en Sous-préfecture le : 15 FEV. 2023
Affiché le : 15 FEV. 2023

Le Secrétaire de Séance,
François PARIS

